PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2022-549 – Taxation 2023*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 9 décembre 2022, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2022-549 – Taxation 2023.

Ce règlement vise à prévoir les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la municipalité pour l'exercice financier 2023 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 19 décembre 2022.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier